

Monsieur le Préfet  
PREFECTURE DE LOIRE ATLANTIQUE  
8 quai Ceineray  
44000 NANTES

Le 02/11/2024

Monsieur le Préfet,

Nous sollicitons au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement une demande d'aménagement de prescriptions aux distances d'implantation des bâtiments pour notre projet d'extension d'élevage de vaches laitières, au lieu-dit la Touche de Treguel sur la commune de Guemené Penfao, qui relèvera, après projet, du régime d'Enregistrement.

En effet, sur le site de la Touche de Tréguel, se situent :

- Un puits à moins de 35 m d'un hangar
- 3 tiers dans un rayon de 100m autour du site complet.

Le détail :

- des occupations des bâtiments
- des rayons de recul applicables au vu des usages et de la réglementation en vigueur
- de l'historique des bâtiments et annexes
- des contraintes concernées et de leur histoire
- des mesures compensatoires proposées

ainsi que les accords de tiers obtenus  
sont joints en annexe.

En espérant un retour favorable à cette demande d'aménagements de prescriptions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

GAEC DE LA TOUCHE DE TREGUEL

Druon Chantal

Druon michaël

Druon Gilles

Druon Sébastien

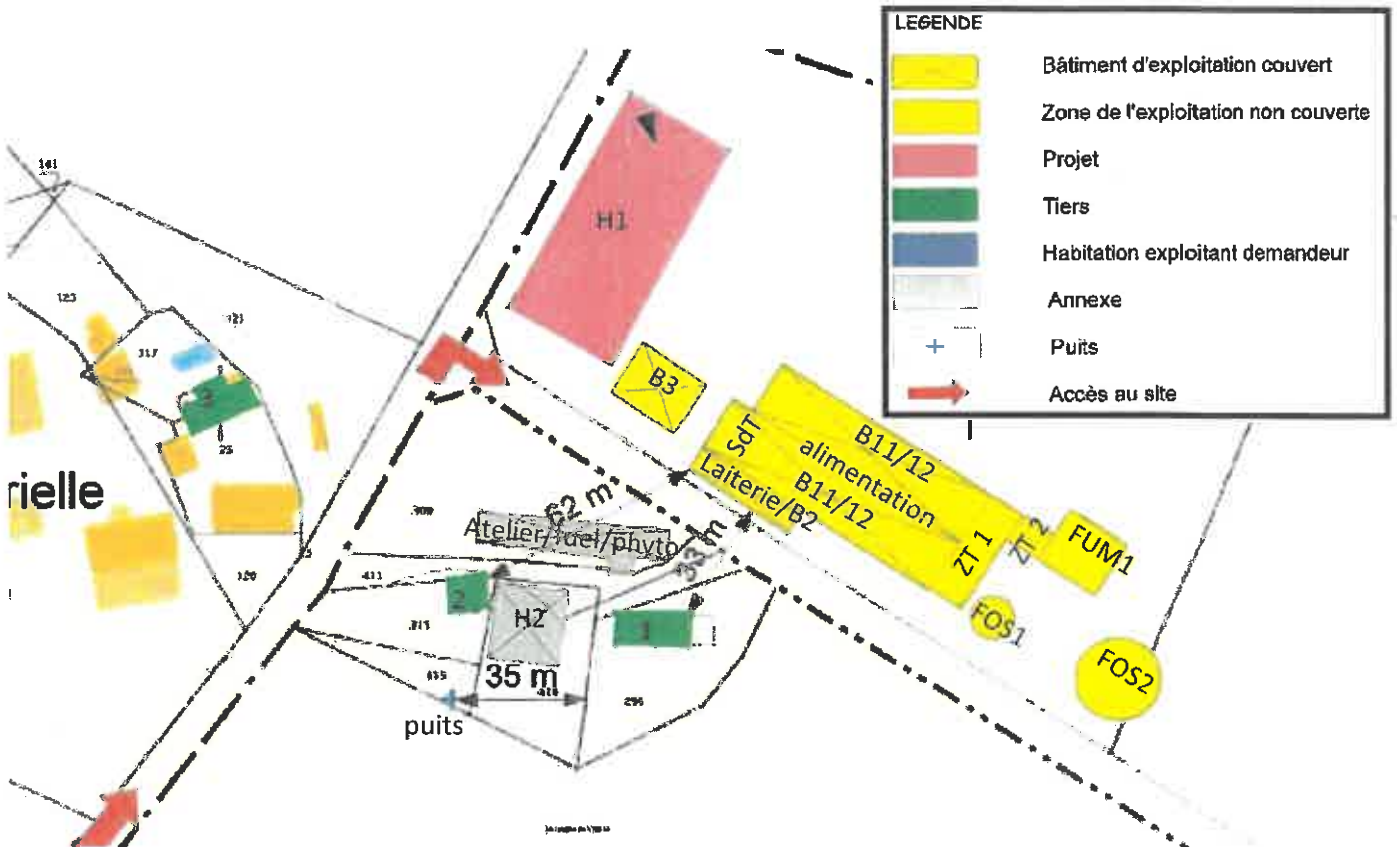
Civet Fabrice

Druon Pierre

## Tiers n° 1 : Résidence principale

Je soussignée, P. Huif Frédéric, déclare avoir pris connaissance du projet d'augmentation de cheptel concernant l'élevage laitier (augmentation prévue pour 200 vaches laitières) exploité par le GAEC de la Touche de Tréguel, successeur du GAEC la Croix de l'Épine, au lieudit « la Touche de Tréguel » à GUEMENE PENFAO.

Nous déclarons ne pas nous opposer à ce projet tel que décrit par le plan ci-dessous, dont les bâtiments et annexes d'élevages (stabulation et bâtiments logeant des animaux, silos, hangar de stockage matériel et fourrage, équipement de traite, zone de transfert, ouvrages de stockage – fosse et fumière) sont situés à moins de 100m de notre habitation.



H1 : projet de hangar panneaux photovoltaïques (PC déposé) – logement de génisses en aire paillée intégrale

H2 : hangar existant

B2 : nurserie

B3 : niches individuelles

B11/B12 : aire paillée – aire d'exercice raclée lisier des vaches laitières

SdT : salle de traite

ZT1 : zone de transfert 310 m<sup>2</sup>

ZT2 : zone de transfert 60m<sup>2</sup>

FOS1 : fosse béton découverte

FOS2 : fosse béton découverte

FUM1 : fumière béton découverte

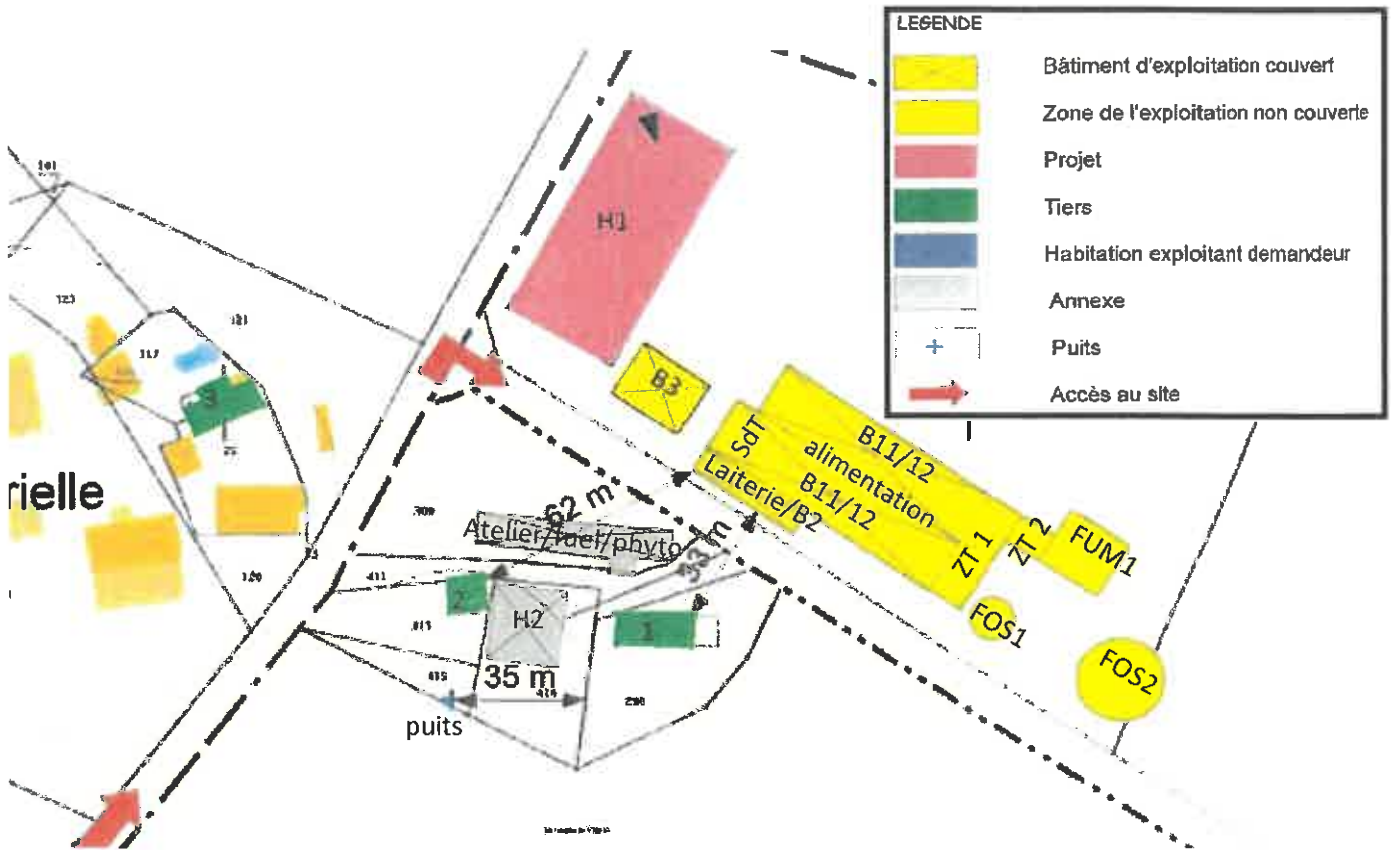
Date et signature

le 29/10/2021

### Tiers n° 3 : Résidence principale

Je soussignée, Vauquon Chrystele, déclare avoir pris connaissance du projet d'augmentation de cheptel concernant l'élevage laitier (augmentation prévue pour 200 vaches laitières) exploité par le GAEC de la Touche de Tréguel, successeur du GAEC la Croix de l'Épine, au lieudit « la Touche de Tréguel » à GUEMENE PENFAO.

Nous déclarons ne pas nous opposer à ce projet tel que décrit par le plan ci-dessous, dont les bâtiments et annexes d'élevages (stabulation et bâtiments logeant des animaux, silos, hangar de stockage matériel et fourrage, équipement de traite, zone de transfert, ouvrages de stockage – fosse et fumière) sont situés à moins de 100m de notre habitation.



H1 : projet de hangar panneaux photovoltaïques (PC déposé) – logement de génisses en aire paillée intégrale

H2 : hangar existant

B2 : nurserie

B3 : niches individuelles

B11/B12 : aire paillée – aire d'exercice raclée lisier des vaches laitières

SdT : salle de traite

ZT1 : zone de transfert 310 m<sup>2</sup>

ZT2 : zone de transfert 60m<sup>2</sup>

FOS1 : fosse béton découverte

FOS2 : fosse béton découverte

FUM1 : fumière béton découverte

Date et signature

29/10/2021